

Bertrand FOLLEA

Paysagiste-conseil de l'Etat pour la DDT Haute-Savoie

Tel : 04 50 33 77 83 - 01 47 35 71 33 – 06 12 19 05 08

agence@follea-gautier.com

Visite du 24 juin 2015

Saint-Gingolph, projet d'extension de la carrière de la Chenilla

Présents :

Bernard Chavaz, cogérant SARL Chavaz, Carrières du Salève (actionnaire de CHB) -
bernard.chavaz@chavaz.fr

John Chavaz, cogérant SARL Chavaz, Carrières du Salève (actionnaire de CHB) -
john.chavaz@chavaz.fr

Frédéric Bochaton, directeur de la carrière de la Chenilla

Mme le Maire de Saint-Gingolph

Alain Halska, bureau d'études environnement Karum - karum@karum.fr

David Bosson, DDT 74

Bertrand Folléa, paysagiste conseil de l'Etat

Avis

sur la base d'une visite en bateau afin d'examiner le site de la carrière et son projet d'extension depuis le lac Léman.

La carrière de la Chenilla est implantée sur les basses pentes de l'Ubac « Sous Blanchard », vaste pan de montagne boisée tombant directement dans le lac. Elle occupe et exploite le cône de déjection du torrent de la Chéniaz, aux pentes plus douces, constitué de dépôts morainiques. Depuis le lac, le grand site est superbe, du fait de la crête du cirque du Fond des Joux qui domine largement ces pentes basses, à 1500/2000 m d'altitude (le lac est à moins de 400 m d'altitude, la carrière à 400/500 et l'aire d'extension à 550/700). C'est d'ailleurs la force de cette haute montagne à sommets et falaises dominant fièrement l'ensemble qui rend le site de la carrière et son extension relativement modestes dans le grand paysage des pentes du lac. Les falaises et découpes de ces crêtes attirent l'œil et « font le spectacle » lorsqu'on est sur l'eau.

A l'heure actuelle, la carrière en exploitation reste assez discrète dans le paysage du fait de trois dispositions :

- son recul par rapport aux rives boisées du lac : les pentes boisées des rives à l'aval de la route ont été préservées
- la replantation des pentes en amont de la route et de l'ancienne voie ferrée, qui assure une continuité forestière avec les rives et qui masque en bonne partie l'aire d'exploitation de la carrière
- la pente adoucie du site de la carrière en place, qui l'expose moins à la vue du lac que les pentes raides alentours

Une quatrième disposition fera son effet dans quelques années : il s'agit du reprofilage des pentes amont du site de la carrière, action récente en cours de revégétalisation.

Le secteur d'extension, aujourd'hui pentu et boisé, domine le site actuel de la carrière, en continuité. Sans précautions paysagères d'exploitation, il s'exposerait donc nettement dans le paysage proche perceptible depuis le lac : à la fois par le déboisement qu'il pourrait occasionner et par la force de la pente qui l'expose davantage à la vue que le site en pente douce actuellement exploité.

Consciente de l'enjeu, la société CHB, accompagnée du bureau d'étude Karum, propose plusieurs dispositions paysagères évoquées ce jour :

- la préservation d'un cordon boisé à la couture entre site actuel et site futur d'exploitation : il agrandira la zone reprofilée en cours de reconquête végétale ;
- l'exploitation en creux derrière ce cordon de protection, et progressive au fil du temps ;
- le reprofilage et la replantation forestière des zones exploitées à l'aval, au fur et à mesure de l'avancée du front de taille vers l'amont ;
- la préservation de 10 m de rive boisée du torrent de la Chéniaz ;
- la remise en zone N et classement EBC de 5ha en rive opposée du torrent de la Chéniaz, actuellement identifiés au PLU comme exploitable pour la carrière ;
- le surbaissement, d'une dizaine de mètres en altitude, du site actuel de traitement des matériaux extraits, qui sera aussi le site de traitement futur : de façon à rendre les installations non visibles depuis l'extérieur et notamment depuis le lac ;
- le transport des granulats par tapis roulant discret jusqu'au bord du lac, passant sous la voie ferrée (passage existant) et sous la route (forage) jusqu'à l'apportement permettant le transport par bateau et limitant d'autant le transport par camions et ses nuisances (1 bateau = 20 à 25 camions, objectif de 75% environ de transport des granulats par bateau, possibilité de double fret avec apport de matériaux inertes de remblaiement, remontée du lac vers la carrière par tapis roulant à étudier) ;
- la replantation finale de toute la zone de carrière, à l'exception du front de taille amont, traité comme falaise.

L'ensemble de ces dispositions me paraissent de nature à inscrire correctement la carrière étendue dans le grand paysage du lac au fil du temps de son exploitation (2020 à 2050 environ). C'est pourquoi **j'é mets un avis favorable sur ce projet.**

A partir de ce stade amont des études, il est important d'affiner le parti d'aménagement final du site de la carrière, de façon à mieux conduire les réhabilitations progressives et à obtenir, en 2050, un paysage recréé qui paraisse crédible dans le grand paysage naturel des pentes du lac.

C'est sur ce point que le projet me paraît améliorable dans le futur, lorsque viendra le temps de la précision.

Plutôt que d'envisager le reboisement uniforme comme seule solution, il sera opportun de tenir compte finement des conditions recréées par l'exploitation afin de créer des milieux et paysages plus diversifiés et plus vraisemblables, moins artificiels :

- à l'amont, la création d'une falaise appelée à rester dans le paysage invite à la travailler vraiment comme une falaise, en tenant compte de l'aspect de celles déjà présentes qui dominent le site en crête : tête boisée, pans irréguliers et sans risbermes, double orientation (sur les pentes du lac et sur les pentes du torrent de la Chéniaz, ...) ;
- juste en contrebas de la falaise, il sera opportun de créer une zone « d'éboulis », aux matériaux plus grossiers et plus drainants, recevant une végétation plus pionnière, comme on le voit toujours en pied de falaise ;
- dans la partie plus plane de l'ancien cône de déjection du torrent, aujourd'hui site de lavage concassage et calibrage des granulats, le reboisement ne s'impose pas forcément : une recréation de prairies et pâtures sera peut-être plus adaptée : les rares replats des basses pentes sont en effet volontiers agricoles et ouverts dans le secteur, à l'image du site « Chez Monnet » (au-dessus de Bret) juste à l'ouest du site de la carrière.

Si les procédures à venir permettent au projet de se concrétiser, il sera utile de trouver des moments de travail en commun pour préciser ces principes en lien avec le pétitionnaire, ses bureaux d'études, la commune, le Conseil Départemental et les autres partenaires identifiés.

Bertrand Folléa